

SÉANCE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Georges-de-la-Couée, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BIDIER, Maire.

Étaient présents membres du Conseil municipal : Mrs BIDIER, LECHOUANE, BOURCIER, BETTON, MAINGUY, CHARDON, TEMAURI et Mmes CHEVALLIER, LIARD, AURIAU, VANACKER-DENIAU.

Tenue de la séance liée à la situation sanitaire Covid 19 : (Adaptations suivant préconisations ARS) :

- Port du masque individuel obligatoire
- Lavage des mains avec une solution hydro alcoolique à l'entrée fournie ou lavage des mains au niveau des sanitaires
- Utilisation d'un stylo personnel pour les signatures
- Respect des règles de distanciation des participants

ORDRE DU JOUR

- Nomination secrétaire de séance,
- Approbation du registre des délibérations du 25 février 2021,
- Changement d'opérateur de téléphonie,
- Autorisation de demande et signature de devis pour le Tableau de Saint Civiard,
- Autorisation de demande et signature de devis pour le passage de caméras dans les canalisations,
- Convention d'entretien pour les chemins mitoyens avec Montreuil le Henri,
- Dépôt de pain,
- Autorisation de demande et signature de devis pour l'achat de planches pour la rénovation du lavoir à la Fontaine Marie,
- Autorisation de demande et signature de devis pour l'achat de Voutré, Pierre de Champs et arbustes d'ornements.
- Autorisation de demande et signature de devis pour l'achat de toile de verre pour le couloir de salle des fêtes,
- Convention avec Contact FM,
- Vote des comptes administratifs et de gestion 2020 – Assainissement,
- Affectation du résultat – Assainissement,
- Vote subvention - Budget Assainissement,
- Vote du budget 2021 – Assainissement,
- Vote des comptes administratifs et de gestion 2020 - Commune,
- Vote des subventions 2021 aux associations,
- Vote des taux d'imposition 2021,
- Affectation du résultat – Commune,
- Vote du budget 2021 – Commune
- Questions et informations diverses.

Mme AURIAU a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 25 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DE TELEPHONIE (D-2021-04-001)

Sylvain BIDIER, Maire, rappelle, au Conseil municipal, que les factures de téléphonie sont très élevées, en mairie et à l'agence postale.

De ce fait, et afin de réduire les coûts, Sylvain BIDIER, Maire, demande aux élus l'autorisation :

- de changer de prestataire et de matériel de téléphonie pour les bâtiments communaux,
- de choisir le moins-disant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un adjoint

- de changer de prestataire de téléphonie,
- de choisir le moins-disant,
- de signer tous documents y afférant.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

TABLEAU DE SAINT CIVIARD (D-2021-04-002)

Sylvain BIDIER, Maire, rappelle

- que nous avons retiré en urgence le tableau classé de Saint CIVIARD, en raison de la présence de mérules dans l'église.
- que celui-ci doit faire l'objet d'un diagnostic en vue d'une rénovation éventuelle,

Sylvain BIDIER, Maire, en raison de l'urgence de la situation, demande l'autorisation de faire toutes les démarches nécessaires pour la bonne conservation concernant le Tableau de Saint Civiard et de signer tous les documents y afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un adjoint

- de faire toutes les démarches nécessaires pour la bonne conservation du Tableau de Saint Civiard,
- de signer tous les documents y afférents.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

PASSAGE DE CAMERAS DANS LES CANALISATIONS (D-2021-04-003)

Sylvain BIDIER, Maire, informe dans le cadre de l'aménagement des bourgs, il est nécessaire de vérifier l'état des canalisations :

- d'eau
- d'assainissement,
- d'eau pluvial

Pour ce faire, Sylvain BIDIER, Maire, demande

- l'autorisation de solliciter des devis pour passer des caméras dans les canalisations,
- l'autorisation de signer le devis le moins-disant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un représentant de

- solliciter des devis pour passer des caméras dans les canalisations,
- signer le devis le moins-disant,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION D'ENTRETIEN DES VOIES MITOYENNES AVEC MONTREUIL LE HENRI (D-2021-04-004)

Sylvain BIDIER, Maire, informe qu'il est prévu de signer une convention d'entretien avec la commune de Montreuil le Henri concernant les voies mitoyennes.

Sylvain BIDIER, Maire, demande aux élus s'ils souhaitent signer cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un représentant à signer ladite convention.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DEPOT DE PAIN A LA POSTE

Sylvain BIDIER, Maire, expose dans le cadre d'un service d'aide aux habitants du village, une réflexion s'articule autour de la possibilité de mettre en place un dépôt de pain à l'agence postale, et d'en assurer la faisabilité.

Un sondage a été effectué auprès des habitants de la commune : Il y a eu 160 questionnaires distribués, et sur 31 retours, nous avons eu 25 positifs et 6 négatifs.

Sylvain BIDIER, Maire, souhaite faire un point avec les élus sur le sujet.

Le dépôt est prévu pour les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h à l'Agence Postale Communale.

La vente se ferait sur réservation par téléphone et paiement à l'avance.

La livraison s'effectuerait dans le sasse de la salle des fêtes.

Ce partenariat se ferait avec la boulangerie « l'Epi Lucéen du Grand Lucé » sans création de régie. Le versement des recettes s'effectuerait directement au boulanger.

Les élus sont d'accord à l'unanimité pour le lancement du projet

CHANGEMENT DES PLANCHES DU LAVOIR DE LA FONTAINE MARIE (D-2021-04-005)

Sylvain BIDIÉ, Maire, informe qu'il est nécessaire rénover le lavoir à la Fontaine Marie et pour cela il est nécessaire de changer les planches.

Pour ce faire, Sylvain BIDIÉ, Maire, demande

- l'autorisation de solliciter des devis pour l'achat des planches,
- l'autorisation de signer le devis le moins-disant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un représentant

- de solliciter des devis pour l'achat des planches, et que ces planches soient des planches en pin de qualité Douglas.
- de signer le devis le moins-disant,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISATION DE DEMANDE DE DEVIS DE VOUTRE, PIERRE DES CHAMPS ET ARBUSTES D'ORNEMENT- ASSAINISSEMENT (D-2021-04-006)

Pour l'entretien et l'aménagement de la station d'épuration, il est nécessaire de faire les achats suivants :

- Voutré,
- Pierre de champs,
- Arbustes d'ornement.

Pour ce faire, Sylvain BIDIÉ, Maire, demande :

- l'autorisation de solliciter des devis pour l'achat de voutré, pierre des champs et arbustes d'ornement,
- l'autorisation de signer les devis les moins-disant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un représentant

- de solliciter des devis pour l'achat de voutré, pierre des champs et arbustes d'ornement,
- de signer le devis le moins-disant,

Vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

AUTORISATION DE DEMANDE DE DEVIS DE TOILE DE VERRE POUR LA SALLE DES FETES (D-2021-04-007)

Sylvain BIDIER, Maire, rappelle que dans le cadre du « Dispositif Argent de Poche », les jeunes ont commencé à remettre en état le couloir de la salle des fêtes.

Il est maintenant nécessaire d'acheter de la toile de verre avant de la repeindre.

Pour ce faire, Sylvain BIDIER, Maire, demande :

- l'autorisation de solliciter des devis pour l'achat de toile de verre,
- l'autorisation de signer le devis le moins-disant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un représentant de

- solliciter des devis pour l'achat de toile de verre,
- de signer le devis le moins-disant,

Vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

CONTACT FM (D-2021-04-008)

Sylvain BIDIER, Maire, informe dans un premier temps en quoi consiste la mission principale de contact FM qui est de s'inscrire prioritairement dans la communication sociale et de proximité.

Sylvain BIDIER, Maire, propose de signer une convention avec Contact FM pour une durée d'un an.

Contact FM mettra à disposition de la commune son antenne pour diffuser toutes les informations que la collectivité lui communiquera. Le coût s'élève à 400€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un représentant à signer la convention

Vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF (D-2021-04-009) ET DE GESTION 2020-ASSAINISSEMENT (D-2021-04-010)

Sylvain BIDIÉ, Maire, a quitté la séance pour la présente délibération.

Sous la présidence de Mr MAINGUY, doyen d'âge, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, le compte administratif 2020 de l'Assainissement dont l'excédent d'investissement s'élève à 10 359.52 € et le déficit d'exploitation s'élève à 377.17 €.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	11 939.40	1 646.32 9 915.91	9 952.00	10 402.47 9 909.05
TOTAUX	11 939.40	11 562.23	9 952.00	20 311.52
Résultats de clôture	-377.17		10 359.52	
Restes à réaliser	0		0	
TOTAUX	-377.17		10 359.52	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Au retour de Mr BIDIÉ, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, ensuite, le compte de gestion 2020, dressé par le receveur municipal, dont les écritures sont en concordances avec le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT – ASSAINISSEMENT (D-2021-04-011)

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif 2020 présente un déficit d'exploitation de 377.17 €, un excédent d'investissement 10 359.52 € après en avoir délibéré, décide, que le déficit d'exploitation sera reporté au compte 002 de ladite section et que l'excédent d'investissement sera reporté au compte 001 de ladite section.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU BUDGET 2021 – ASSAINISSEMENT (D-2021-04-012)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget 2021-Assainissement qui s'équilibre en section d'investissement à 20 268.57€ et en section d'exploitation à 12 853.93€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DE LA SUBVENTION 2021 AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT (D-2021-04-013)

Le Conseil municipal, vu le vote du budget Assainissement 2021, après en avoir délibéré, vote, une subvention de fonctionnement au budget Assainissement 2021 de 1 451.93 €, dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657364 du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF (D-2021-04-014)-DE GESTION 2020-COMMUNE (D-2021-04-015)

Sylvain BIDIER, Maire, a quitté la séance pour la présente délibération.

Sous la présidence de Mr MAINGUY, doyen d'âge, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, le compte administratif 2020 de la commune dont le déficit d'investissement s'élève à 2 816.61€ et l'excédent de fonctionnement s'élève à 87 363.34€.

Ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		77 983.34	2 816.61	
Opérations de l'exercice	193 033.29	227 215.31	66 122.04	54 965.20
TOTAUX	193 033.29	305 198.65	68 938.65	54 965.20
Résultats de clôture	112 165.36		-13 973.45	
Restes à réaliser				
TOTAUX	112 165.36		-13 973.45	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Au retour de Mr BIDIER, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, ensuite, le compte de gestion 2020, dressé par le receveur municipal, dont les écritures sont en concordance avec le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (D-2021-04-016)

Vu les taux d'imposition pour l'année 2020, comme suit :

- Taxe d'habitation : 17.50 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.01 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 36.58 %.

Au vu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici 2023, il ne faut plus voter de taux de taxe d'habitation.

La taxe d'habitation au niveau communale sera compensée par le reversement de ce que toucherait le département pour la taxe foncière bâtie (20.72%).

Vu le taux du département de 20.72%,

Vu les taux sans augmentation,

- Taxe foncière (bâti) : 39.73 % (19.01+20.72)
- Taxe foncière (non bâtie) : 36.58 %.

Sylvain BIDIER, Maire, propose plusieurs simulations avec les taux suivants :

Augmentation de 1%

Variation proportionnelle		Variation différenciée			
Coef. de variation proportionnelle	1.010084	Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produit mathématique
YFB	40.13		1	40.13	57 948
TFNB	36.95		1	36.95	22 983
				TOTAL	80 931

Augmentation de 2%

Variation proportionnelle		Variation différenciée			
Coef. de variation proportionnelle		Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produit mathématique
TFB	1.019906		2	40.52	58 511
TFNB	40.52		2	37.31	23 207
	37.31			TOTAL	81 718

Augmentation de 3%

Variation proportionnelle		Variation différenciée			
Coef. de variation proportionnelle		Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produit mathématique
TFB	1.029978		3	40.92	59 088
TFNB	40.92		3	37.68	23 437
	37.68			TOTAL	82 525

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote les taux avec une augmentation de 1% soit

Variation proportionnelle		Variation différenciée			
Coef. de variation proportionnelle		Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produit mathématique
TFB	1.010084		1	40.13	57 948
TFNB	40.13		1	36.95	22 983
	36.95			TOTAL	80 931

Vote

Pour : 9
Contre : 2
Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE (D-2021-04-017)

Le Conseil municipal, après avoir constaté que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 112 165.36 €, un déficit d'investissement de 13 973.45 € après en avoir délibéré, décide,

Vote l'affectation de résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) 13 973.45 €

Reporte l'excédent de fonctionnement au compte 002 de ladite section à hauteur de 98 191.91 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS (D-2021-04-018)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr BIDIER Sylvain, et des membres de la commission finances, selon les demandes de subvention reçues, après en avoir délibéré, vote les subventions 2021 aux associations comme suit :

Pompiers de Courdemanche : attente de demande

Musique de Courdemanche : attente de demande

C.F.A. de la Coiffure et Boulangerie : 70€

Opération Bouchon 72 : 50€ (avec une demande de dépôt sur la commune)

U.N.A.C.I.T.A. : 50 €

Programme Argent de poche : 810 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 (D-2021-04-019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, le budget principal 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 273 584.35 € et en section d'investissement 86 766.41 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

AMENAGEMENT DU BOURG (D-2021-04-020)

Sylvain Bidier, Maire, informe, que dans le cadre de l'aménagement du bourg, les adjoints et lui-même ont rencontré la société Feuille à Feuille.

Il en ressort deux propositions avec des variantes pour le Bourg de Saint Georges de la Couée : avec ou sans le garage.

Il resterait la seule proposition avec le garage après avoir consulté la propriétaire.

Également, Sylvain BIDIER, Maire, a rencontré les nouveaux propriétaires du silo et de la halle. Ceux-ci souhaitent ouvrir au public.

Il se pose la question de la bascule où il faut faire un essai pour savoir si elle fonctionne et dans quel état elle est.

Le coût s'élève à 575 781 € d'estimation comprenant l'aménagement de l'ensemble des bourgs de Saint Georges et Saint Fraimbault.

La commune bénéficierait de 135 000 € de subvention à ce jour.

Sylvain BIDIER, Maire, informe que, pour la poursuite du projet, il est nécessaire de signer un nouveau contrat.

Pour ce faire, Sylvain BIDIER, Maire, demande :

- l'autorisation de solliciter un devis à la Société Feuille à Feuille pour la poursuite de leur mission,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou un représentant de


- solliciter ledit devis.

Vote

Pour : 11


Contre : 0

Abstention : 0

 Point église :

Sylvain Bidier, Maire, informe que la gouttière a été rallongée par les agents communaux.

Également, il explique que l'architecte du patrimoine a passé un drone au-dessus de l'Église pour affiner les plans pour son diagnostic.

 Point voirie :

Sylvain Bidier, Maire, informe :

* qu'à la Fontaine maire, le panneau a été changé de côté,

* que le chemin des « Bonotières » est abîmé. Celui-ci devrait être remis en état par l'agriculteur à l'origine des dégâts,

* qu'une purge, route de Bellevue a été réalisée,

* qu'au niveau de la Richardière pour la mise en place d'une buse, nous avons proposé une prise en charge de 50% par la commune et par le propriétaire. Cependant le propriétaire ne souhaite prendre en charge que jusqu'à une hauteur de 20% du montant. De ce fait, le conseil décide de ne pas donner suite.

Ajout au programme voirie CCLLB : des travaux supplémentaires doivent être réalisés : Concernant la VC 101, nous avons une 2nde tête à prévoir en sortie de busage (le busage arrive latéralement au fossé).

Sur la VC 201 au niveau du panneau, il faut prévoir dans un premier temps une purge de chaussée d'environ 27 m² à 75.00 € du m² soit 2 025.00 €/HT.

Sur la VC 127 il faut également purger la chaussée sur environ 45 m² soit une estimation à 3 375.00 €/HT.

Les CVM : Eau et chlorure de vinyle monomère

Sylvain Bidier, Maire, informe que la mairie a reçu un courrier en recommandé de l'Association du Comité Citoyen concernant la présence de CVM.

La mairie a ensuite reçu un rappel du Défenseur des droits pour demander que soit fait quelques choses à ce niveau.

Sylvain Bidier, Maire, propose de rencontrer le collectif.

Point Éolienne :

Sylvain Bidier, Maire, informe que le mât de mesure a été installé. Il explique qu'il a envoyé un courrier au Préfet le 13 Mars 2021.

Il informe que la commune a le soutien du Sénateur de Nicolay, de Mr Le Mener, Président du Conseil départemental de la Sarthe et de Mr Vallienne, Vice-président du Conseil départemental de la Sarthe.

Sylvain Bidier, Maire, propose de lancer une pétition et informe qu'il n'a pas de retour sur le sujet de la Communauté de Commune Loir Lucé bercé.

Programme une naissance = un arbre.

La Région propose un partenariat qui consiste à participer à l'achat d'un arbre à chaque naissance d'un enfant de la commune.

Par manque de place, les élus ne souhaitent pas participer au programme.

Devis tracteur :

Sylvain BIDIER, Maire, informe que le tracteur nécessite de l'entretien et réparations que Mrs LECHOUANE, CHARDON et BETTON se proposent de réaliser. Le montant des pièces s'élève à 571€.

Boites à livres :

Sylvain BIDIER, Maire, propose l'installation de deux boites à livres :

- A Saint Georges à coté des containers

-A Saint Fraimbault, à l'emplacement des anciens containers.

Les élus sont d'accord pour la mise en place des boîtes à livres.

Demande de l'Ecole de Courdemanche :

Les élèves de GS/CP ont créé un journal de classe. Ils souhaitent le vendre afin de partager ce qu'ils ont fait. Il est à 2€. Les élus autorisent la vente à la Mairie et non à la Poste.

Élection départementale et régionale : le tableau de permanence a été rempli.

Centre de vaccination Covid à Changé tous les jeudis pour les plus de 70 ans sur rendez-vous.

Catherine CHEVALLIER, Maire Adjointe a fait une liste des personnes concernées à Saint Georges de la Couée : 37 personnes. Et Mathilde Liard s'est proposée pour les contacter par téléphone afin de les informer et pouvoir si possible planifier le transport proposé par le Centre Social du Grand Lucé.

Tour de Table :

Axel CHARDON, Conseiller municipal, informe que la mini pelle de la CUMA de Vancé peut être loué pour 30€ /h.

Mathilde LIARD, conseillère municipale, informe que le car scolaire du soir roule vite
Également elle souhaite la mise en place des paniers artistiques à Saint Georges de la Couée pour cet été : le panier est un contenant artistique. Dans chaque panier sont réunies deux ou trois formes variées et surprenantes de spectacle vivant. Les formes artistiques créées réunissent un, deux ou trois artistes et sont présentées en solo, en duo ou en trio. Elles peuvent croiser des disciplines différentes (musique, danse, théâtre, marionnettes, etc...). Elles ont une durée maximale de 30 minutes et sont légères techniquement. Le public ne sait pas à l'avance ce qu'il va découvrir.

Céline AURIAU, Maire Adjointe, informe que le « Bus France service » pourrait démarrer à l'automne. Allant directement à la rencontre des citoyens, au plus près de leur domicile, les **Bus France Services** répondent en tous points à l'ambition portée par le programme, celle d'offrir un service public de proximité et de qualité aux citoyens, capable de s'adapter aux spécificités locales. Ce bus sillonnera tout le territoire de la Communauté de Communes afin d'aider les habitants dans leurs démarches administratives et déclaratives.

Date du prochain Conseil : vendredi 28 mai 2021

La séance est levée à 00h32